



Démission et réélection au conseil syndical.

Par **JODE**, le **07/06/2019** à **19:22**

Bonjour. Lors d'une AG ordinaire de copropriété, certaines personnes n'ont pas été réélues en tant que membre du conseil syndical. Une grande partie des membres élus ont démissionné pour provoquer une AG extraordinaire pour élire de nouveaux membres. Lors de cette AG extraordinaire, une personne venant juste de démissionner peut-elle se présenter à nouveau ?

Par **youris**, le **07/06/2019** à **19:49**

bonjour,

à part connaissance, rien n'interdit à un membre du conseil syndical ayant démissionné de se représenter.
un conseil syndical n'étant pas obligatoire, vous pouviez attendre l'A.G. annuelle pour élire un nouveau conseil syndical.

salutations